ANNEXE . VOTO - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION . VOTO

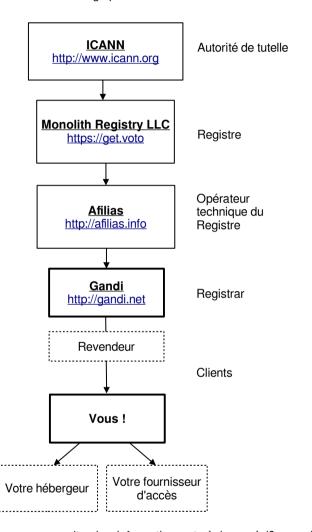
version n° 1.1 du 4 septembre 2019

En complément des <u>Conditions Générales d'enregistrement</u> de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .VOTO supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de <u>Notre Site Web</u>. Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les <u>Conditions Générales d'enregistrement</u> de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .VOTO.1. Autorité de tutelle et Registre

.VOTO est une extension générique dédiée à l'information des électeurs. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .VOTO :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .VOTO.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .VOTO Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .VOTO, définies par l'ICANN, Monolith Registry LLC et Afilias, consultables aux adresses suivantes :

- Politiques .VOTO :
 - https://get.voto/voto-anti-abuse-policy
- Politiques de l'ICANN : http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm

Ces documents, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via

Notre Interface, Vous lient au Registre du .VOTO et à Afilias. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .VOTO est disponible à l'adresse suivante:

http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/voto

Article .VOTO.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur : http://www.gandi.net/domain/voto/info

Les .VOTO sont ouverts à tous.

Article .VOTO.4. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant au moins 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Étant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Article .VOTO.5. Termes réservés

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement, notamment:

- contrat entre l'ICANN et le Registre (specification 5. schedule of reserved names) :
- http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/voto
- les noms de domaine figurant sur la liste de blocage de l'ICANN (ICANN's SLD Name Collision block list): https://www.icann.org/sites/default/files/tlds/voto/voto-apd-list-12nov13-en.csv
- les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret.

Article .VOTO.6. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué avant la date d'Expiration.

Article .VOTO.7. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur : https://www.gandi.net/domain/price/detail/voto Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques tels qu'indiqués sur Notre interface lors de Votre commande.

Article .VOTO.8. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Dans les limites prévues par la loi, Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la distribution, la publication notamment dans la base de données <u>Whois</u> et au partage de Vos données personnelles par le Registre et ses personnes désignées et agents conformément à la politique de traitement des données personnelles du registre.

Vous reconnaissez et acceptez également que Vos données personnelles puissent faire l'objet d'un transfert vers des pays, incluant notamment les Etats-Unis, qui n'ont pas les mêmes standards et niveaux de protection que ceux des pays de l'Espace Economique Européen.

En outre, Vous acceptez que Vos données puissent être utilisées à des fins statistiques à la condition que Vos données soient rendues anonymes.

Article .VOTO.9. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .VOTO, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges :
- http://www.icann.org/udrp
- Explications sur l'UDRP :
- http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm
- Principes Directeurs UDRP :
 - http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm
- Règles d'application :
- http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm
- Organismes régulateurs :
- http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs

Article .VOTO.10. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration);
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .VOTO.11. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .VOTO.12. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .VOTO.13. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité le Registre et ses sous-traitants, ainsi que leur administrateurs, directeurs, préposés, sociétés affiliées et agents contre tous recours, plaintes, demandes, responsabilité, coûts, et dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant ou en relation avec Votre nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

<u>Article .VOTO.14. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre</u>

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé si il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends;
- afin d'éviter toute responsabilité civile ou pénale du Registre, ses sociétés affilées, filiales, administrateurs, directeurs ou préposés,
- en application du présent contrat ;
- pour non paiement des frais au Registre ;

pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

-fin de l'annexe .VOTO-